

**Mairie  
de  
Clamart  
(Hauts de Seine)**

**Conseil Municipal**

**Compte rendu analytique du Conseil Municipal**

**Séance du 14 avril 2016**

Par suite d'une convocation en date du 8 avril 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45, sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD – M. Serge KEHYAYAN (jusqu'au point 15) – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – M. Maurice BOUYER – M. Lucien NAÏM – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA (jusqu'au point 6 et à compter du point 9) – Mme Carole DUBOIS – M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – Mme Samia DHAMNA – Mme Paule-Léna TOURAILLE – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme Rachel ADIL	à	Mme Colette HUARD
M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY (à compter du point 16)
M. Bernard BOUZON	à	Mme Carole DUBOIS
Mme Marie-Hélène EVRARD	à	Mme Claude CHAPPEY
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS (jusqu'au point 10)
M. Fabrice LAMAIN	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Yves COSCAS
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Isabelle RAKOFF

**ABSENTS** : Mme Marcelle MOUSSA (aux points 7 et 8).

**1** – Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

**2** – Madame Paule Lena TOURAILLE est désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

**3** – **APPROUVE** à l'unanimité (6 abstentions) le procès verbal intégral de la séance du Conseil municipal du 10 mars 2016.

**4 – DECIDE** à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin public, conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales et **PROCEDE** à l'unanimité (9 élus ne prenant pas part au vote) à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la Ville de Clamart pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges territoriales de l'Etablissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris de la manière suivante :

Sont candidats et ont obtenu

- Yves COSCAS : 36 voix pour

- Jean-Patrick GUIMARD : 36 voix pour

**Sont donc élus :**

- Yves COSCAS **en tant que titulaire.**

- Jean-Patrick GUIMARD **en tant que suppléant.**

*Monsieur le Maire cède la présidence à Madame Christine Quillery et quitte la salle.*

**5 – Comptes administratifs :**

**APPROUVE** à la majorité (9 voix contre) le Compte administratif 2015 du budget principal de la Ville.

**APPROUVE** à la majorité (9 voix contre) le Compte administratif 2015 du budget annexe de la restauration municipale.

**APPROUVE** à la majorité (9 voix contre) le Compte administratif 2015 du budget annexe de l'Office du tourisme.

**CONSTATE** la concordance des comptes entre les résultats figurant dans les Comptes administratifs et ceux résultant des Comptes de gestion du comptable de la commune pour les trois budgets présentés.

**ARRETE** les résultats définitifs du budget principal de la ville tels que définis ci-après :

- résultat de clôture – section d'investissement : 1 331 431,37 € (excédent).

- résultat de clôture – section de fonctionnement : 12 774 067,96 € (excédent).

Le résultat de clôture global s'établit donc à **14 105 499,33 €** (excédent).

**ARRETE** le résultat définitif du budget annexe de la restauration municipale tel que défini ci-après :

- résultat de clôture section de fonctionnement : **0,00 €**.

**ARRETE** les résultats définitifs du budget annexe de l'Office du tourisme tels que définis ci-après :

- résultat d'investissement reporté : - 416,61 € (déficit).

- résultat de clôture section de fonctionnement : 18 737,87 € (excédent).

Le résultat de clôture global s'établit donc à **18 321,26 €** (excédent).

**6 – VOTE** à la majorité (9 voix contre) sans observation ni réserve les résultats article par article des comptes de gestion pour l'exercice 2015 de la Commune et des services annexes de la restauration municipale et de l'Office du tourisme présentés par Monsieur le Trésorier principal.

*Monsieur le Maire rejoint l'assemblée et reprend la présidence de la séance.*

**7 – DECIDE** à la majorité (9 voix contre) d'affecter les résultats de clôture de la façon suivante :

**Budget principal de la Ville :**

- 1 227 000,00 € sont affectés au compte 1068 de la section d'investissement.

- 11 547 067,96 € sont reportés au compte 002 de la section de fonctionnement.

**Budget annexe de la restauration municipale :**

Le résultat de la section de fonctionnement étant nul, il n'y a pas lieu de procéder à une quelconque affectation

**Budget annexe de l'Office du tourisme :**

- 420,00 € sont affectés au compte 1068 de la section d'investissement.

- 18 317,87 € est reportée au compte 002 de la section de fonctionnement.

**8 – DECIDE** à la majorité (1 voix contre) de créer un budget annexe des parcs de stationnement de la Ville de Clamart, dont la dénomination est « Budget annexe des parcs de stationnement de la Ville de Clamart », **PRECISE** que ce budget sur l'exercice 2016 est équilibré en recettes et en dépenses sans subvention d'équilibre de la Ville et enfin que l'ensemble des opérations fera l'objet en fin d'exercice d'un compte administratif qui sera produit avec celui de la Ville.

## 9 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA VILLE :

**ADOpte** dans son ensemble à la majorité (9 voix contre) le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2016 et **DECIDE** de voter la section du budget de la Ville au niveau du chapitre et/ou par opérations listées (section d'investissement).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
011 - Charges à caractère générales	12 356 081,00	-	12 356 081,00		36	9	
012 - Charges de personnel	38 513 000,00	-	38 513 000,00		36	9	
014 - Atténuation de produit (FPIC)	3 517 797,00	-	3 517 797,00		36	9	
65 - Autres charges de gestion courante	16 291 720,00	-	16 291 720,00		36	9	
66 - Charges financières	2 350 000,00	-	2 350 000,00		36	9	
67 - charges exceptionnelles	448 500,00	-	448 500,00		36	9	
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	3 700 000,00	-	3 700 000,00		36	9	
023 - Virement à la section d'investissement	4 258 215,00	-	4 258 215,00		36	9	
<b>TOTAL</b>	<b>81 435 313,00</b>	<b>-</b>	<b>81 435 313,00</b>				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
013 - Atténuation de charges	80 000,00	-	80 000,00		36	9	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	9 200 720,00	-	9 200 720,00		36	9	
73 - Impôt et taxes	49 979 414,00	-	49 979 414,00		36	9	
74 - Dotations et subventions	16 350 641,00	-	16 350 641,00		36	9	
75 - Autres produits d' gestion courante	862 328,00	-	862 328,00		36	9	
77 - Produits exceptionnels	-	-	-		36	9	
78 - Reprises sur provisions	-	-	-		36	9	
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	-	-	-		36	9	
002 - Excédent de fonctionnement reporté	11 547 067,96	-	11 547 067,96		36	9	
<b>TOTAL</b>	<b>88 020 170,96</b>	<b>-</b>	<b>88 020 170,96</b>				

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
20 - immobilisations incorporelles	1 640 016,03	643 890,42	2 283 906,45		36	9	
204 - subventions d'équipement versées	965 908,00	4 372,00	970 280,00		36	9	
21 - Immobilisations corporelles	13 803 506,00	2 298 237,13	16 101 743,13		36	9	
23 - Immobilisations en cours	1 282 573,00	764 357,13	2 046 930,13		36	9	
26 - Participations, créances rattachées	-	400 000,00	400 000,00		36	9	
27 - autres immobilisations financières	2 011 500,00	-	2 011 500,00		36	9	
10 - Dotations, fonds et réserves	60 000,00	-	60 000,00		36	9	
13 - Subventions d'investissement reçues	-	-	-		36	9	
16 - Emprunts et dettes assimilées	11 679 133,00	-	11 679 133,00		36	9	
45 - Opérations pour le compte de tiers	100 000,00	4 110,70	104 110,70		36	9	
OP 28 - Réaménagement des locaux administratifs	50 000,00	31 340,79	81 340,79		36	9	
OP 38 - Construction de l'école du Jardin Parisien	-	11 485,02	11 485,02		36	9	
OP 40 - Restructuration de l'Hôtel de ville	23 000,00	14 809,79	37 809,79		36	9	
OP 41 - 13 rue de Bièvres	-	3 780,82	3 780,82		36	9	
OP 42 - Réhabilitation de l'ancienne crèche départementale	-	478,40	478,40		36	9	
OP 44 - Parc paysager Picardie	-	29 485,97	29 485,97		36	9	
OP 45 - Centre technique municipal, espaces verts	-	2 352,80	2 352,80		36	9	
OP 46 - Reconstruction du Campus Trivaux Garenne	3 687 121,00	1 738 626,12	5 425 747,12		36	9	
OP 47 - Réaménagement du stade de la Plaine	547 633,00	76 810,30	624 443,30		36	9	
OP 48 - Crèche Perthus	201 999,00	46 044,37	248 043,37		36	9	
OP 49 - Aménagement ancienne gendarmerie	-	2 049,90	2 049,90		36	9	
OP 50 - Crèche du Soleil levant	2 712,00	2 613,26	5 325,26		36	9	
OP 51 - Réhabilitation LEP rue du Guet	15 000,00	14 880,00	29 880,00		36	9	
OP 52 - Reconstruction partielle maternelle du Jardin parisien	36 000,00	-	36 000,00		36	9	
OP 53 - école maternelle Rochers	100 000,00	17 604,00	117 604,00		36	9	
OP 54 - école élémentaire Rochers	94 330,00	18 496,90	112 826,90		36	9	
OP 55 - Réhabilitation église St Pierre St Paul	-	19 839,02	19 839,02		36	9	
OP 57 - Reconstruction complexe Hunebelle	80 000,00	-	80 000,00		36	9	
OP 60 - Marché du Trosy	60 000,00	-	60 000,00		36	9	
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	-	-	-		36	9	
041 - Opération patrimoniales	11 500 000,00	-	11 500 000,00		36	9	
<b>TOTAL</b>	<b>47 940 431,03</b>	<b>6 145 664,84</b>	<b>54 086 095,87</b>				

RECETTES D'INVESTISSEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
001 - Résultat reporté	1 331 431,37		1 331 431,37		36	9	
13 - Subventions d'investissement	1 296 077,00	3 325 754,50	4 621 831,50		36	9	
16 - Emprunts et dettes assimilées	10 125 633,00	261 485,00	10 387 118,00		36	9	
10 - Dotations, fonds et réserves	4 200 000,00		4 200 000,00		36	9	
27 - autres immobilisations financières	2 490 500,00		2 490 500,00		36	9	
45 - Travaux effectués pour le compte de tiers	100 000,00		100 000,00		36	9	
024 - Cessions d'immobilisations	10 270 000,00		10 270 000,00		36	9	
1068 - Excédent de produits capitalisés	1 227 000,00		1 227 000,00		36	9	
021 - Virement de la section de fonctionnement	4 258 215,00		4 258 215,00		36	9	
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	3 700 000,00		3 700 000,00		36	9	
041 - Opération patrimoniales	11 500 000,00		11 500 000,00		36	9	
<b>TOTAL</b>	<b>50 498 856,37</b>	<b>3 587 239,50</b>	<b>54 086 095,87</b>				

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU SERVICE ANNEXE DE LA RESTAURATION MUNICIPALE :**  
**ADOpte dans son ensemble** à la majorité (9 voix contre) le Budget primitif du service annexe de la restauration municipale pour l'année 2016 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
CHAPITRES	MONTANT	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
011 - charges à caractère générales	82 100,00	-	82 100,00		36	9	
012 - Charges de personnel	105 000,00	-	105 000,00		36	9	
67 - charges exceptionnelles	2 000,00	-	2 000,00		36	9	
<b>TOTAL</b>	<b>189 100,00</b>	<b>-</b>	<b>189 100,00</b>				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
CHAPITRES	MONTANTS	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
70 - Produits des services et du domaine	100 000,00	-	100 000,00		36	9	
74 - Dotations et subventions	7 200,00	-	7 200,00		36	9	
75 - Autres produits de gestion courante	81 900,00	-	81 900,00		36	9	
<b>TOTAL</b>	<b>189 100,00</b>	<b>-</b>	<b>189 100,00</b>				

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU SERVICE ANNEXE DE L'OFFICE DU TOURISME :**  
**ADOpte dans son ensemble** à la majorité (9 voix contre) le Budget primitif du service annexe de l'Office du tourisme pour l'année 2016 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
CHAPITRES	MONTANTS	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
011 - Charges à caractère générales	80 853,87	-	80 853,87		36	9	
012 - Charges de personnel	47 100,00	-	47 100,00		36	9	
014 - Atténuation de produit	11 000,00	-	11 000,00		36	9	
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	164,00	-	164,00		36	9	
023 - Virement à la section d'investissement		-	-		36	9	
<b>TOTAL</b>	<b>139 117,87</b>	<b>-</b>	<b>139 117,87</b>				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
CHAPITRES	MONTANTS	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
70 - Produits des services et du domaine	8 500,00	-	8 500,00		36	9	
73 - Impôt et taxes	110 000,00	-	110 000,00		36	9	
75 - Autres produits de gestion courante	2 300,00	-	2 300,00		36	9	
002 - Résultat reporté	18 317,87		18 317,87		36	9	
<b>TOTAL</b>	<b>139 117,87</b>	<b>-</b>	<b>139 117,87</b>				

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
CHAPITRES	MONTANTS	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
001 - Résultat reporté	416,61		416,61		36	9	
21 - immobilisations corporelles	167,39	-	167,39		36	9	
<b>TOTAL</b>	<b>584,00</b>	<b>-</b>	<b>584,00</b>				

RECETTES D'INVESTISSEMENT							
CHAPITRES	MONTANTS	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	164,00		164,00		36	9	
1068 - Excédents de fonct. Capitalisés	420,00	-	420,00		36	9	
<b>TOTAL</b>	<b>584,00</b>	<b>-</b>	<b>584,00</b>				

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU SERVICE ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT DE LA VILLE DE CLAMART:**

**ADOpte dans son ensemble** à la majorité (9 voix contre) le Budget primitif du service annexe des parcs de stationnement de la Ville de Clamart pour l'année 2016 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
011 - Charges à caractère générales	187 861,00	-	187 861,00		36	9	
012 - Charges de personnel	186 650,00	-	186 650,00		36	9	
66 - Charges financières	15 700,00	-	15 700,00		36	9	
023 - Virement à la section d'investissement	283 099,00	-	283 099,00		36	9	
<b>TOTAL</b>	<b>673 310,00</b>	<b>-</b>	<b>673 310,00</b>				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	446 310,00		446 310,00		36	9	
73 - Impôt et taxes	227 000,00	-	227 000,00		36	9	
<b>TOTAL</b>	<b>673 310,00</b>	<b>-</b>	<b>673 310,00</b>				

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
21 - Immobilisations corporelles	832 531,00		832 531,00		36	9	
16 - Emprunts et dettes assimilées	22 700,00		22 700,00		36	9	
<b>TOTAL</b>	<b>855 231,00</b>	<b>-</b>	<b>855 231,00</b>				

RECETTES D'INVESTISSEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
16 - Emprunts et dettes assimilées	572 132,00		572 132,00		36	9	
021 - Virement de la section de fonctionnement	283 099,00		283 099,00		36	9	
<b>TOTAL</b>	<b>855 231,00</b>	<b>-</b>	<b>855 231,00</b>				

**10 – DECIDE** à l'unanimité de maintenir les taux fiscaux 2016 au niveau de ceux de l'année précédente soit :

	Taux voté en 2015 rappel	Taux moyens 2014 de la strate*	Taux 2016 voté	Variation
<b>Taxe d'habitation</b>	21,54%	28,90%	<b>21,54%</b>	0,00%
<i>perçue par la Ville de Clamart</i>	14,80%	19,97%		
<i>perçue par la Communauté d'agglomération Sud de Seine</i>	6,74%	8,93%		
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>	15,90%	23,77%	<b>15,90%</b>	0,00%
<b>Taxe foncière sur les propriétés non - bâties</b>	16,78%	51,55%	<b>16,78%</b>	0,00%
<i>perçue par la Ville de Clamart</i>	15,84%	47,54%		
<i>perçue par la Communauté d'agglomération Sud de Seine</i>	0,94%	4,01%		

\* source DGCL

**PRECISE** que la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la Métropole du Grand Paris et des établissements publics territoriaux implique que la Commune perçoive dans un premier temps la totalité du produit de la taxe d'habitation alors que celui-ci était jusqu'alors partagé entre la Commune et la Communauté d'agglomération Sud de Seine. Cette réforme qui se matérialise par l'addition du taux adopté par la Commune en 2015 et du taux adopté par la Communauté d'agglomération en 2015 sera neutre pour le contribuable Clamartois. Dans un second temps, le surplus de produit de taxe d'habitation perçu par la Commune ne sera pas conservé par celle-ci mais reversé à l'Etablissement public territorial, Vallée Sud Grand Paris et **PRECISE** que les recettes correspondantes et les dépenses de reversement à l'Etablissement public territorial Vallée Sud Grand Paris sont prévues au budget de l'exercice en cours.

**11 – ACCORDE** à l'unanimité sa garantie pour le remboursement d'un prêt d'un montant 600 000 €, souscrit par Clamart Habitat auprès de la Banque postale pour la construction de 11 places de stationnement, une crèche et l'aménagement d'un commerce au 9-11 rue de Vanves à Clamart.

**12 – CONSTATE**, à la majorité (9 voix contre) dans le cadre du projet d'aménagement urbain du secteur de la gare, la désaffectation de l'emprise susmentionnée située à l'angle de l'avenue Jean Jaurès et de la rue de Fleury d'une superficie de 151m<sup>2</sup> accolée aux parcelles cadastrées section H numéros 41 et 81, appartenant toutes deux à la Commune de Clamart, **APPROUVE** le projet de déclassement de cette emprise et sa mise à l'enquête publique préalable puis de déclassement après enquête publique préalable, **CHARGE** Monsieur le Maire de constituer le dossier d'enquête publique pour permettre le déclassement de la voirie communale en vue de son aliénation et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à ce déclassement du domaine public communal.

**13 – AUTORISE** à l'unanimité (2 abstentions) Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une déclaration préalable ou toute autre demande d'autorisation d'urbanisme pour la réalisation de travaux de sécurisation du Relais assistants maternelles Rousseau situé au n°14 rue Jean-Jacques Rousseau à Clamart, et à signer toutes les pièces afférentes.

**14 – AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une déclaration préalable ou toute autre demande d'autorisation d'urbanisme pour la réalisation des travaux de remplacement des menuiseries à l'école élémentaire des Rochers sise 43 rue Estienne d'Orves à Clamart, et à signer toutes les pièces afférentes.

**15 – AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une déclaration préalable ou toute autre demande d'autorisation d'urbanisme pour la réalisation des travaux de ravalement de la façade du marché de la Fourche situé à l'angle du n°224 avenue Victor Hugo et au n°6 rue Pierre Baudry à Clamart, et à signer toutes les pièces afférentes.

**16 – AUTORISE** à la majorité (8 voix contre et 1 abstention) Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès du Conseil départemental des Hauts-de-Seine et auprès de l'Etat une subvention au titre du Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et la phase 1b de son programme de vidéoprotection et **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

**17 – DECIDE** à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin public, conformément à l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales et **PROCEDE** à la désignation d'un représentant pour siéger au sein du syndicat Debièvre (marché de la Fourche, avenue Victor Hugo/Pierre Baudry), 8 élus ne prenant pas part au vote :

Sont candidats et ont obtenu :

- Monsieur Claude LAURANS : 37 voix pour

**Est donc élu :**

**Monsieur Claude LAURANS**

**18 – PREND ACTE** de la liste des acquisitions et des cessions réalisées par la Commune sur son territoire au cours de l'année 2015.

**19 – DECIDE** à la majorité (8 voix contre) d'émettre un avis favorable assorti d'une réserve sur le projet de réalisation du tramway T10 Antony-Clamart au motif que la Ville de Clamart rejette la réduction à deux fois une voie routière et souhaite le maintien à deux fois deux voies de l'avenue Claude Trébignaud (RD 2) ou à défaut, au moins trois voies en tout point de cet axe stratégique et de transmettre le présent avis à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.

**20 – APPROUVE** à la majorité (8 voix contre et 1 abstention) l'acquisition à l'amiable d'un terrain bâti sis 28 rue de Meudon, cadastré section AC numéro 131, d'une surface d'environ 1 050 m<sup>2</sup>, appartenant à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hauts de Seine (CPAM 92) au prix de 1 390 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les actes afférents à cette acquisition pour le compte de la Commune.

**21 – APPROUVE** à l'unanimité (2 abstentions) l'acquisition en VEFA d'un parking public auprès de Clamart Habitat au 11bis rue de Bièvres à Clamart pour un prix qui s'établit à 995 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les actes afférents à cette acquisition pour le compte de la Commune.

**22 –APPROUVE** à l'unanimité (6 abstentions) les termes de l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public du SEDIF par la Ville de Clamart et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces afférentes.

**23 – APPROUVE** à l'unanimité (6 abstentions) les termes de la convention d'occupation par la société Icade Promotion du terrain mis à la disposition de la Ville par le SEDIF, au 14 route du Pavé Blanc à Clamart et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes.

**24 – SOLLICITE** à la majorité (6 voix contre, 2 abstentions et Monsieur Serge Kehyayan ne prenant pas part au vote) de Monsieur le Président du Territoire Vallée Sud Grand Paris l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine assemblée délibérante d'une convention de projet urbain partenarial entre cette autorité, gestionnaire du Plan Local d'Urbanisme et la société Bouygues Immobilier et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes.

**25 – APPROUVE** à l'unanimité la mise en place des coupons sports à destination des Clamartois en âge d'être scolarisés en 2016-2017 en petite, moyenne et grande sections de maternelle, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 s'inscrivant avant le 31 décembre 2016 dans une association sportive clamartoise conventionnée avec la Ville selon la répartition suivante :

- 40€ pour les tranches A, B et C du quotient familial,
- 35€ pour les tranches D, E et F du quotient familial,
- 30€ pour les tranches G, H et I du quotient familial,
- 25€ pour les tranches J, K et L du quotient familial.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au paiement des coupons sports à chaque association sportive conventionnée qui en détient à partir de la ligne budgétaire de la direction des sports de fonction 40 et de nature 658.

**26 – APPROUVE** à l'unanimité les termes de la convention de partenariat avec l'association SOS MNS de mise à disposition de maîtres-nageurs sauveteurs diplômés et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

**27 – APPROUVE** à l'unanimité les termes de la convention avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine relative à la mise en œuvre de projets visant l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces y afférentes.

**28 – APPROUVE** à l'unanimité (8 abstentions) les montants des subventions aux associations pour l'année 2016 et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au versement des subventions conformément au tableau ci-dessous, déductions faites des avances votées par délibération du 16 décembre 2015.

ASSOCIATIONS	MONTANT 2016	VOTE	NPPV
<b>DIRECTION CULTURELLE</b>			
AMIS DE TSUICA	2 270,00 €	8 abst	F Le Got
AMIS DE SOPHIE TAUBER ET JEAN ARP	4 000,00 €	8 abst	C Chappey/F Le Got
APA SOUND	0,00 €	8 abst	F Le Got
APEAC	1 000,00 €	8 abst	F Le Got
ARTGORA	300,00 €	8 abst	F Le Got
ATA THEATRE	600,00 €	8 abst	F Le Got
CHORALE LES BRIERES	1 540,00 €	8 abst	F Le Got
CLAM'ART CHORALE	300,00 €	8 abst	F Le Got
COMPAGNIE CINDERELLA	200,00 €	8 abst	F Le Got
DETECT'YVES	500,00 €	8 abst	F Le Got
DIRE LE MONDE	1 200,00 €	8 abst	F Le Got
ECELLE DE SOIE	200,00 €	8 abst	F Le Got
ENSEMBLE VOCAL ACCORD	944,00 €	8 abst	F Le Got
ESPACE SAINT JO LE VIEUX THEATRE	2 500,00 €	8 abst	F Le Got
HARMONIE DE CLAMART	19 503,00 €	8 abst	P Roncari/S Donger/F Le Got
JUSTE DANCE	200,00 €	8 abst	C Dubois/F Le Got
LE LAVOIR	6 695,00 €	8 abst	F Le Got
LIRE ET FAIRE LIRE DANS LES HAUTS DE SEINE	350,00 €	8 abst	F Le Got
MUSICA CLAMA'ART	7 000,00 €	8 abst	F Le Got
MC BIG BAND	1 000,00 €	8 abst	F Le Got
POLY-SONG (CHORALE A TOUT CŒUR)	800,00 €	8 abst	F Le Got
SBAC	6 900,00 €	8 abst	F Le Got
TERRE CREATIVE	630,00 €	8 abst	F Le Got
ALM L'AVENTURE EN MUSIQUE	604,00 €	8 abst	F Le Got
<b>TOTAL CULTURE</b>	<b>59 236,00 €</b>		

<b>DIRECTION DE LA VIE ASSOCIATIVE</b>			
<b>LOISIRS</b>			
ACCES	1 100,00 €	8 abst	
AMICALE PHILATHELIQUE	150,00 €	8 abst	
CLAMART ACCUEIL	780,00 €	8 abst	
CLAMART RELIURE	500,00 €	8 abst	ML Coupeau
CLUB AMITIE ET CULTURE	1 100,00 €	8 abst	C Chappey
CLUB D'ACTIVITES FEMININES DE CLAMART	800,00 €	8 abst	
CLUB GEOLOGIQUE	2 000,00 €	8 abst	
LES AMIS DE CLAMART	700,00 €	8 abst	
RECREASOIE	610,00 €	8 abst	

<b>HANDICAP/SANTE</b>			
APF	305,00 €	8 abst	
France ALZHEIMER	1 000,00 €	8 abst	
LES PAPILLONS BLANCS	2 500,00 €	8 abst	C Dubois/C Quillery
SAIS 92	300,00 €	8 abst	
UNAFAM	300,00 €	8 abst	
VALENTION HAUY	200,00 €	8 abst	
VMEH	150,00 €	8 abst	

<b>FAMILLE/SOLIDARITE CARITATIVES</b>			
AGF	1 050,00 €	8 abst	C Chappey
ARPE	10 000,00 €	8 abst	MA Boyer/F Morgère
CIDFF	19 000,00 €	8 abst	
CROIX ROUGE	2 200,00 €	8 abst	
LES PETITS FRERES DES PAUVRES	1 800,00 €	8 abst	
LES RESTOS DU CŒUR	5 000,00 €	8 abst	
SECOURS CATHOLIQUE	1 400,00 €	8 abst	
SEL	400,00 €	8 abst	
SOLIDARITE ET LOISIRS DE CLAMART	7 800,00 €	8 abst	C Chappey
STELA MAISON DE RETRAITE SAINTE EMILIE	1 512,00 €	8 abst	



<b>EDUCATION/PREVENTION</b>				
	ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU COLLEGE ARMENIEN SAMUEL MOORAT	1 500,00 €	8 abst	
	ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE MAISON BLANCHE	305,00 €	8 abst	C Dubois
	ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE DES PETITS PONTS	305,00 €	8 abst	
	ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE ALAIN FOURNIER	305,00 €	8 abst	C Dubois
	ENTRAIDE SCOLAIRE AMICALE	400,00 €	8 abst	
	FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE DES PETITS PONTS	500,00 €	8 abst	
	LA FRATERNITE	1 650,00 €	8 abst	
	PREVENTION ROUTIERE	350,00 €	8 abst	
	PROTECTION CIVILE	2 300,00 €	8 abst	
	SCOUTS ET GUIDES DE France	1 500,00 €	8 abst	

<b>ANCIENS COMBATTANTS</b>				
	COMITE DU SOUVENIR DU GENERAL DE GAULLE	100,00 €	8 abst	
	COMITE D'UNION DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE	1 000,00 €	8 abst	C Huard
	FNACA	200,00 €	8 abst	
	MEDAILLES MILITAIRES	100,00 €	8 abst	
	SOCIETE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR	100,00 €	8 abst	
	SOUVENIR Français	200,00 €	8 abst	
	UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	100,00 €	8 abst	C Huard
	UNP 92 SUD	120,00 €	8 abst	

<b>JUMELAGE/SOLIDARITE INTERNATIONALE</b>				
	COMITE DE JUMELAGE	7 200,00 €	8 abst	C Huard/F Le Got/J Minassian/G Poyart/C Chappey/F Morgère/MT Carollo
	ASSOCIATION DES PARENTS DE L'ECOLE TREBOTZASSERE	600,00 €	8 abst	
	JEUNESSE ARMENIENNE DE France	700,00 €	8 abst	
	GROUPE TIERS MONDE CLAMART	700,00 €	8 abst	
	SOLIDARITE PROTESTANTE France ARMENIE	1 500,00 €	8 abst	

<b>ENVIRONNEMENT/EMPLOI/INSERTION</b>				
	ESPACES	39 000,00 €	8 abst	C Quillery
	JARDIN PARTAGE DES GALVENTS	300,00 €	8 abst	
	SOCIETE REGIONALE D'HORTICULTURE	800,00 €	8 abst	
	DGA/DGS	200,00 €	8 abst	
	<b>TOTAL VIE ASSOCIATIVE</b>	<b>124 692,00 €</b>		

<b>DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES</b>				
	ASSOCIATION DES TERRITORIAUX DE CLAMART (CLAMASS'TER)	29 000,00 €	8 abst	
	<b>TOTAL PREVENTION SECURITE</b>	<b>29 000,00 €</b>		
<b>PREVENTION SECURITE</b>				
	ASSOCIATION NOUVELLES VOIES	4 000,00 €	8 abst	
	<b>TOTAL PREVENTION SECURITE</b>	<b>4 000,00 €</b>		
<b>PETITE ENFANCE</b>				
	O P'TITES FRIMOUSES	250,00 €	8 abst	
	AMPE	1 100,00 €	8 abst	
	COCCINELLES	61 800,00 €	8 abst	
	PILOTIN	63 860,00 €	8 abst	
	PIOU PIOU	61 800,00 €	8 abst	
	<b>TOTAL PETITE ENFANCE</b>	<b>188 810,00 €</b>		
<b>COMMERCE</b>				
	CLAMART COMMERCES ARTISANAT	3 500,00 €	8 abst	
	ASSOCIATION DES COMMERCANTS DU CENTRE COMMERCIAL DES HAUTS DE CLAMART	3 500,00 €	8 abst	
	UNION COMMERCIALE DES MARCHANDS ETALAGISTES DES MARCHES DE CLAMART	40 000,00 €	8 abst	
	<b>TOTAL COMMERCE</b>	<b>47 000,00 €</b>		

SPORT			
ABAC BADMINTON CHATILLON	500,00 €	8 abst	
CSMC ATHLETISME	30 085,00 €	8 abst	
CLAMART BASKET	42 381,00 €	8 abst	
CCR92 (COURSE A PIED)	7 634,00 €	8 abst	
CSMC CYCLISME	38 945,00 €	8 abst	
CSME (MONTAGNE ESCALADE)	17 400,00 €	8 abst	
CLUB D'ESCRIME DE CLAMART	13 930,00 €	8 abst	
CSMC FOOTBALL	111 522,00 €	8 abst	
CLAMART GYMNASTIQUE	126 121,00 €	8 abst	
CSMC GYM VOLONTAIRE	2 574,00 €	8 abst	
CLAMART HANBALL	36 787,00 €	8 abst	
CSMC JUDO	39 875,00 €	8 abst	
ERCC MODELES REDUITS	500,00 €	8 abst	
CSMC NATATION	28 500,00 €	8 abst	C Dubois
CLAMART PETANQUE	1 000,00 €	8 abst	
CLAMART RUGBY 92	106 000,00 €	8 abst	
SPELEO GROUPE DES HAUTS DE SEINE	400,00 €	8 abst	
SOFT BALL	500,00 €	8 abst	
ACTKD (TAE KWON DO)	8 430,00 €	8 abst	
TENNIS CLUB DE CLAMART	23 509,00 €	8 abst	
CSMC TENNIS DE TABLE	38 430,00 €	8 abst	
CVB92 (VOLLEY)	118 000,00 €	8 abst	
CSMC VOLLEY	82 077,00 €	8 abst	
<b>TOTAL SPORT</b>	<b>875 100,00 €</b>	8 abst	
<b>TOTAL TOUS SECTEURS</b>	<b>1 327 838,00 €</b>		

**29 – FIXE** à l'unanimité le montant global de chaque subvention et son échéancier de paiement à verser aux associations partenaires sélectionnées selon les tableaux ci-dessous :

Nom Association	Montant global	Echéancier de versement	
		A la signature	Juin 2016
PPCM	1640,20	492,06	1148,14

Et **DIT** que ce montant viendra s'ajouter à la subvention d'un montant de 6 060 euros votée lors du Conseil municipal du 9 juillet 2015.

**30 – DECIDE** à l'unanimité (Carole Dubois ne prenant pas part au vote) d'attribuer à l'association Juste Dance une subvention sur projet de 1 000 € pour la création d'un « Clamart Battle 2016 ».

**31 – PREND ACTE** du rapport annuel de la Commission communale pour l'accessibilité pour l'exercice 2015.

**Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation, article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 13h.

**Le Maire,  
Président du Territoire  
Vallée Sud – Grand Paris,**

**Jean-Didier BERGER**